

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2019
CO 093 DE

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS à Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT à Martine PINGAT CHANEY, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Roger GROS à Dominique GAHIER, Pascal DROGREY à Jacques FAIVRE, Bernard DODANE à Laetitia DOS SANTOS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Hubert MOTTET à Jean-Marie BAILLY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Danièle CARDON à Marie Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Marie-Thérèse BROCARD (départ 22h) à Adrien LAVIER, soit 16 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Étaient Excusés : André VIONNET, Anne-Frédérique BRENOT, Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient absents : Anne DE ZAN, André PROST, Denis BRENIAUX, Jean-Luc BROCARD, Daniel BERTOCCHI, Sylvain BENETRUY, Jacky REVERCHON, Yann PINGUAND, Jacqueline COTTAREL, Mathieu GERARD, Jean BOYER, Michel BONTEMPES.

Secrétaire de séance : Monsieur François PERRIN.

Convocation faite le : 1^{er} juillet 2019

Objet : Vente de l'ancienne Déchetterie de Poligny (Parcelle AD N°410) au Groupe LOUISOT.

VU la délibération réf. N°CO99 DE prise par le Conseil communautaire de la CCCGP le 20 Décembre 2016 fixant les conditions d'échanges de terrains et bâtiment entre le SICTOM de Champagnole et la Communauté de Communes concernant le projet d'installation d'une nouvelle déchetterie en Zone industrielle de Poligny ;

VU la délibération réf. n°17-26 prise par le Comité Syndical du SICTOM de Champagnole le 22 Novembre 2017 sur le même dossier ;

VU l'acte d'échange de Terrain + Bâtiment entre les 2 parties qui sera régularisé très prochainement chez Maître CERRI, Notaire à Poligny ;

VU la capacité pour la CCAPS, dès lors qu'elle sera propriétaire (après régularisation de l'acte d'échange précité + libération des biens par le SICTOM programmée en septembre 2019) de vendre l'ancienne Déchetterie à des fins de développement économique ;

VU le projet de développement du Groupe LOUISOT, dont le siège est à Marnay (70), consistant à acquérir d'une part la déchetterie de Poligny libérée par le SICTOM, suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie, et d'autre part un terrain situé en ZI pour installer un centre de regroupement, transit, pré-traitement et massification de Déchets Industriels Banaux (non dangereux) ;

Affiché le 15 juillet 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 juillet 2019

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 79

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2019
CO 093 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Vente de l'ancienne Déchetterie de Poligny (Parcelle AD N°410) au Groupe LOUISOT.

Sur l'ancienne propriété du SICTOM (échangée avec la CCAPS contre le terrain en Velours 3 qui était nécessaire aux nouvelles installations), le groupe LOUISOT souhaite développer une déchetterie professionnelle (complémentaire à la déchetterie du SICTOM) permettant aux professionnels (BTP, Espaces verts, Industriels, Artisans...) de déposer leurs déchets avec des tarifs adaptés et différents volumes acceptés ;

CONSIDERANT que cette installation représentera un nouveau service pour les entreprises du territoire intercommunal ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de vente suivant ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou le Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment l'acte de cession relatif ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

4 / DECIDE de vendre à Messieurs Eric et Geoffrey LOUISOT, Groupe LOUISOT, ou à toute autre société que ces Messieurs souhaiteront constituer en vue de l'achat de :
L'ancienne Déchetterie (Terrain + bâtiment) de Poligny, située Rue Denis Papin, 39 800 POLIGNY en Zone Industrielle. Parcelle cadastrée Section AD, N°410, Lieu-dit « A la Marne », d'une superficie de 3 052 m² au prix de 80 000 € Net Vendeur (Ou 80 000 € HT si nécessité d'appliquer la TVA).

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD



Le Président
Michel FRANCONY

